

Commission spéciale ‘Congo – Passé colonial’

Appel à des experts d’accompagnement

La Commission parlementaire spéciale chargée d’examiner l’État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu’il convient d’y réserver, est chargée de faire la clarté sur l’État indépendant du Congo (1885-1908) et sur le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962) et d’en tirer des enseignements pour l’avenir.

À côté de l’examen du rôle des acteurs concernés et de l’impact économique de la colonisation sur la Belgique et les pays colonisés, la commission formulera des recommandations sur la réparation et la réconciliation et sur la manière d’aborder le passé. Elle analysera aussi minutieusement la recherche universitaire (post)coloniale en portant une attention particulière à l’accessibilité des archives.

Pour l’assister dans sa mission, la commission fait appel à un collège d’experts. Ceux-ci ont mené à terme leur mandat et viennent de transmettre leur rapport à la Commission:

<https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/1462/55K1462002.pdf>

La Commission spéciale a décidé de faire également appel au support de deux ou trois experts pour la suite de ses travaux.

Mission et profil des experts

La mission des experts consiste à suivre les travaux de la commission, à rédiger un projet de rapport et à donner du conseil méthodologique. Pour cela, la Commission spéciale cherche un profil académique en ligne avec la Partie II du rapport, avec une expertise, parmi d’autres, en *transitional justice* et réparation.

Cela requiert une disponibilité pratique jusqu’à la fin du mandat de la Commission spéciale (en ce moment fixé au 22 juillet 2022, peut être prolongé) au prorata de deux jours ouvrables par semaine.

Procédure

Candidatures avec curriculum vitae et motivation doivent être envoyées, au plus tard le 9 janvier 2022, à comm.Congo@lachambre.be. Par cette même adresse vous pouvez obtenir plus d’infos.

Cet appel peut être diffusé à d’autres contacts.